



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un le 05 juillet, à vingt-heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/06/2021

PRESENTS : MM. BURGEVIN G. - ASSELIN J-C. - MOTTEREAU V. - EPIN Y. - MARCHAND P. - PLOTTON C. - VIEILHOMME B. - PACQUIGNON B. - FERREIRA F. - MACRON L. - PELLETIER I. - BOIZEAU-QUEVRE N. - SOUESME F. - COURTES U. - PINÇON M.

ABSENTS : MM. ROLLION F. (pouvoir à PINÇON M) - HALL S. (pouvoir à BURGEVIN G.) - QUELIN M. (pouvoir à FERREIRA F.) - GASNIER G.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Mathieu PINÇON a été élu secrétaire de séance.

I.- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 MAI 2021

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

II. - TRAVAUX 2021 : POLE BUS

Le conseil Municipal a acté la faisabilité des travaux du Pôle Bus, tant sur le point budgétaire (séance du 12 avril 2021) que sur les missions de maîtrise d'œuvre (séance du 31 mai). L'avant-projet, présenté en commission des travaux par le Bureau d'études chargé du dossier, Cambium 17 est proposé à l'Assemblée.

Le calendrier prévisionnel suivant est défini :

- 05 juillet 2021 : validation de l'AVP (Avant-projet)
- 22 juillet 2021 : validation de la phase PRO (Projet définitif avec estimatif affiné)
- Début septembre : finalisation du DCE (Dossier de consultation des entreprises) et appel d'offres
- Début octobre : choix des entreprises pour une signature des marchés au 15 octobre 2021
- Fin octobre : dépôt du dossier de financement Intercommunal (Fonds de concours)
- Mi-janvier 2022 : début des travaux

Le montant de ces travaux est estimé à 650 000 € HT (études comprises)

Au vu du calendrier serré, et par souci d'efficacité et de réactivité en matière de commande publique, il est proposé à l'assemblée de valider l'AVP et d'autoriser Monsieur le Maire à

entériner le DCE, engager la procédure de passation et à signer le marché à venir, dans la limite des crédits votés, ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de cette présente délégation de pouvoir.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III. - BUDGET EAU FINANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur l'adjoint délégué aux travaux rappelle aux membres présents le dossier prévisionnel des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable validé par la commission compétente :

- Travaux Rue de Tholey (fin 2021) pour un montant estimé à 131 050 € HT
- Travaux rue Orléanaise (début 2022) pour un montant estimé à 277 420 € HT.

Le Bureau d'études Merlin, maitre d'œuvre de ce projet, travaille sur le DCE correspondant qui sera proposé en Conseil lors de la prochaine réunion : le marché se fera sous forme de tranche ferme (phase 2021) et de tranche optionnelle (phase 2022) dans un souci d'optimisation de la dépense.

La commission des finances a acté le financement de ces travaux par l'emprunt, lors de sa séance du 24 juin dernier et le Conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à commencer la consultation des organismes bancaires en vue de contracter le produit nécessaire à la couverture du besoin de financement. Le choix final se fera au vu de la dépense réelle et sera soumis à décision du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation des organismes bancaires en vue de contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement du service des eaux de la collectivité.

III. - ORGANISATION DES SERVICES

Monsieur le Maire présente la nouvelle organisation du service technique, initiée par la commission du personnel, en collaboration avec les agents du service, fondée sur la nécessité d'améliorer l'organisation générale du service et déclinée en trois objectifs :

- Objectif d'efficacité : mettre en place une organisation efficace pour maintenir des services publics de qualité sur le territoire communal et répondre aux défis d'une commune à vocation touristique (projet de mandat) ;
- Objectif d'efficience : faire un bon usage des deniers publics ;
- Objectif social : limiter l'utilisation d'emplois contractuels aux emplois saisonniers.

Monsieur le Maire expose que la commission du Personnel a travaillé et validé les fiches de postes correspondantes, en collaboration avec les agents du service concerné :

- Chaque agent du service technique garde sa spécificité en fonction de ses compétences et aptitudes mais tous sont polyvalents (sauf le poste à 0.57) et sont amenés à faire des tâches secondaires propres au bon fonctionnement du service ;

- Le responsable participe également aux interventions et opérations techniques ;
- L'adjoint au responsable le remplace en cas d'absence et participe également à toutes tâches et missions dévolues au service technique.

Les agents du service technique, consultés en amont et pendant toute la procédure se sont prononcés favorablement sur ce nouvel organigramme (4 avis pour et deux abstentions) .

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, départements et régions,
Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant l'avis du Comité Technique du CDG du Loiret en date du 10 juin 2021,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire, l'organigramme et les fiches de postes proposées,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'organigramme du service technique et les fiches de poste correspondantes, valable à compter du 15 juillet 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette nouvelle organisation et à signer toutes pièces s'y rapportant.

IV. - TABLEAU DES EFFECTIFS MISE A JOUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu' il y a lieu de procéder à la modification du tableau des effectifs afin de prendre en compte :

- La réorganisation du service technique précédemment validée
- La modification du temps hebdomadaire de l'agent comptable, actuellement en poste :+ 4 h hebdo soit 32h contre 28h (charge de travail conséquente)
- Le redéploiement des heures des agents intervenants aux écoles suite à la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée, au bénéfice du service périscolaire.

Les modifications suivantes sont ainsi proposées :

- Création d'un poste d'Agent de maitrise principal à 35h
- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2eme classe à 32/35eme
- Suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal 2eme classe à 28/35eme
- Suppression d'un poste d'animateur périscolaire à 23/35eme vacant depuis 8 ans

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis de principe du CT du GDG du Loiret en date du 05 février 2019,

Vu la délibération en date du 31 mai 2021 approuvant le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune,

Considérant l'organigramme de la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire,

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs comme suit, à compter du 01r septembre 2021 :



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un le 05 juillet, à vingt-heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/06/2021

PRESENTS : MM. BURGEVIN G. - ASSELIN J-C. - MOTTEREAU V. - EPIN Y. - MARCHAND P. - PLOTTON C. - VIEILHOMME B. - PACQUIGNON B. - FERREIRA F. - MACRON L. - PELLETIER I. - BOIZEAU-QUEVRE N. - SOUESME F. - COURTES U. - PINÇON M.

ABSENTS : MM. ROLLION F. (pouvoir à PINÇON M) - HALL S. (pouvoir à BURGEVIN G.) - QUELIN M. (pouvoir à FERREIRA F.) - GASNIER G.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Mathieu PINÇON a été élu secrétaire de séance.

I.- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 MAI 2021

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

II. - TRAVAUX 2021 : POLE BUS

Le conseil Municipal a acté la faisabilité des travaux du Pôle Bus, tant sur le point budgétaire (séance du 12 avril 2021) que sur les missions de maîtrise d'œuvre (séance du 31 mai). L'avant-projet, présenté en commission des travaux par le Bureau d'études chargé du dossier, Cambium 17 est proposé à l'Assemblée.

Le calendrier prévisionnel suivant est défini :

- 05 juillet 2021 : validation de l'AVP (Avant-projet)
- 22 juillet 2021 : validation de la phase PRO (Projet définitif avec estimatif affiné)
- Début septembre : finalisation du DCE (Dossier de consultation des entreprises) et appel d'offres
- Début octobre : choix des entreprises pour une signature des marchés au 15 octobre 2021
- Fin octobre : dépôt du dossier de financement Intercommunal (Fonds de concours)
- Mi-janvier 2022 : début des travaux

Le montant de ces travaux est estimé à 650 000 € HT (études comprises)

Au vu du calendrier serré, et par souci d'efficacité et de réactivité en matière de commande publique, il est proposé à l'assemblée de valider l'AVP et d'autoriser Monsieur le Maire à

entériner le DCE, engager la procédure de passation et à signer le marché à venir, dans la limite des crédits votés, ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de cette présente délégation de pouvoir.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III. - BUDGET EAU FINANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur l'adjoint délégué aux travaux rappelle aux membres présents le dossier prévisionnel des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable validé par la commission compétente :

- Travaux Rue de Tholey (fin 2021) pour un montant estimé à 131 050 € HT
- Travaux rue Orléanaise (début 2022) pour un montant estimé à 277 420 € HT.

Le Bureau d'études Merlin, maitre d'œuvre de ce projet, travaille sur le DCE correspondant qui sera proposé en Conseil lors de la prochaine réunion : le marché se fera sous forme de tranche ferme (phase 2021) et de tranche optionnelle (phase 2022) dans un souci d'optimisation de la dépense.

La commission des finances a acté le financement de ces travaux par l'emprunt, lors de sa séance du 24 juin dernier et le Conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à commencer la consultation des organismes bancaires en vue de contracter le produit nécessaire à la couverture du besoin de financement. Le choix final se fera au vu de la dépense réelle et sera soumis à décision du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation des organismes bancaires en vue de contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement du service des eaux de la collectivité.

III. - ORGANISATION DES SERVICES

Monsieur le Maire présente la nouvelle organisation du service technique, initiée par la commission du personnel, en collaboration avec les agents du service, fondée sur la nécessité d'améliorer l'organisation générale du service et déclinée en trois objectifs :

- Objectif d'efficacité : mettre en place une organisation efficace pour maintenir des services publics de qualité sur le territoire communal et répondre aux défis d'une commune à vocation touristique (projet de mandat) ;
- Objectif d'efficience : faire un bon usage des deniers publics ;
- Objectif social : limiter l'utilisation d'emplois contractuels aux emplois saisonniers.

Monsieur le Maire expose que la commission du Personnel a travaillé et validé les fiches de postes correspondantes, en collaboration avec les agents du service concerné :

- Chaque agent du service technique garde sa spécificité en fonction de ses compétences et aptitudes mais tous sont polyvalents (sauf le poste à 0.57) et sont amenés à faire des tâches secondaires propres au bon fonctionnement du service ;

- Le responsable participe également aux interventions et opérations techniques ;
- L'adjoint au responsable le remplace en cas d'absence et participe également à toutes tâches et missions dévolues au service technique.

Les agents du service technique, consultés en amont et pendant toute la procédure se sont prononcés favorablement sur ce nouvel organigramme (4 avis pour et deux abstentions) .

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, départements et régions,
Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant l'avis du Comité Technique du CDG du Loiret en date du 10 juin 2021,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire, l'organigramme et les fiches de postes proposées,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'organigramme du service technique et les fiches de poste correspondantes, valable à compter du 15 juillet 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette nouvelle organisation et à signer toutes pièces s'y rapportant.

IV. - TABLEAU DES EFFECTIFS MISE A JOUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu' il y a lieu de procéder à la modification du tableau des effectifs afin de prendre en compte :

- La réorganisation du service technique précédemment validée
- La modification du temps hebdomadaire de l'agent comptable, actuellement en poste :+ 4 h hebdo soit 32h contre 28h (charge de travail conséquente)
- Le redéploiement des heures des agents intervenants aux écoles suite à la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée, au bénéfice du service périscolaire.

Les modifications suivantes sont ainsi proposées :

- Création d'un poste d'Agent de maitrise principal à 35h
- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2eme classe à 32/35eme
- Suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal 2eme classe à 28/35eme
- Suppression d'un poste d'animateur périscolaire à 23/35eme vacant depuis 8 ans

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis de principe du CT du GDG du Loiret en date du 05 février 2019,

Vu la délibération en date du 31 mai 2021 approuvant le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune,

Considérant l'organigramme de la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire,

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs comme suit, à compter du 01r septembre 2021 :

Catégorie	Grade	Durée hebdo du poste*	Fonction	Postes pourvus **		Postes non pourvus	
				Statut de l'agent	Sexe	Depuis quelle date	Motifs
Service Général							
B	Rédacteur ppal 2è cl	TC	Directrice des Services	T	F		
Service Administratif							
B	Rédacteur ppal 2è cl	TC	Agent d'accueil qualifié	T	F		
C	Adjoint adm ppal 2è cl	TC	Agent d'accueil	T	F		
C	Adjoint adm ppal 2è cl	TNC 28/35è	Agent comptable	T	F		
C	Adjoint adm	TC	Agent comptable			19/01/2015	disponibilité
C	Adjoint adm	TNC 17,30/35è	Agent d'accueil APC	T	F		
Service Scolaire et Périscolaire							
C	ATSEM ppal 1re cl	TC	ATSEM	T	F		
C	ATSEM ppal 1re cl	TNC 29/35è	ATSEM	T	F		
C	Adjoint tech ppal 2è cl	TNC 32/35è	Aide ATSEM	T	F		
C	Animateur Territorial 2è cl	TNC 18,30/35è	Directeur Service Périscolaire	C	M		
C	Adjoint animation	TNC 23/35è	Animateur Périscolaire			2013	En attente de recrutement
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TNC 30.45/35è	Responsable cantine	T	F		
C	Adjoint tech	TNC 31.30/35è	Aide cantine	T	F		
C	Adjoint tech	TNC 33/35è	Agent d'entretien	T	F		
C	Adjoint tech	TNC 12.15/35è	Agent d'entretien des écoles	T	F		
Service Technique							
C	Adjoint tech ppal 2è cl	TC	Responsable service technique	T	M		
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech	TNC 20/35è	Agent d'entretien	T	M		

*Temps exprimé en heures

** Aucun temps partiel

Fait à St Benoît-sur-Loire, le 05 juillet 2021

Le Maire
Gilles BURGEVIN

